



Huitième Législature

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2019



RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(PERIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2019)

© Octobre 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I- LES ACTIVITES MENEES AU PLAN INTERNE	5
A- LES ACTIVITES PARLEMENTAIRES.....	5
1- La participation des députés aux travaux	5
2- Le travail législatif	9
3- Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale.....	17
4- la production des comptes rendus	19
5- Les autres activités du Parlement	19
B- LES ACTIVITES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DU PARLEMENT	21
1- La gestion des ressources humaines et autres activités techniques ...	21
2- La gestion des ressources financières et du matériel.....	27
II- LES ACTIVITES MENEES AU PLAN EXTERIEUR.....	33
A- LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	33
1 - Les activités de coopération.....	33
2 - Les activités des Réseaux, des Groupes Interparlementaires d'Amitié et du Parlement des Jeunes	34
B- LES MISSIONS A L'ETRANGER.....	34
1- Les missions à l'étranger du Président de l'Assemblée Nationale	34
2- Les missions des autres députés.....	35
C- LES AUDIENCES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	35
1- Les personnalités reçues.....	35
2- Les préoccupations exprimées.....	36
III- DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES	38
A- Difficultés	38
1 - Difficultés d'ordre organique	38
2- Difficultés d'ordre matériel et financier	39

3 - Difficultés d'ordre social	39
B – Quelques approches de solutions.....	39
C – Perspectives	42
CONCLUSION.....	44
ANNEXES.....	45

INTRODUCTION

Chers Collègues,

En exécution des dispositions de l'article 21 de notre Règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités menées à l'Assemblée Nationale dans la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2019.

Après mon élection le 17 mai 2019 en qualité de Président de l'Assemblée Nationale, j'ai compris que la tâche qui m'attendait quoique exaltante était tout aussi complexe que délicate. Je m'y suis mis résolument avec la détermination d'imprimer ma marque.

Comme vous le savez, l'Assemblée Nationale est l'un des édifices institutionnels issus de la Conférence nationale des forces vives de février 1990. Depuis lors, elle participe activement à l'expérience démocratique et à la consolidation de l'Etat de droit dans notre pays. En tant qu'Institution de contre-pouvoir prévue par la Constitution du 11 décembre 1990, elle vote les lois, contrôle l'action publique du pouvoir exécutif et représente le peuple.

Depuis la première législature, l'Assemblée Nationale ne s'est jamais dérobée de cette mission. Chaque législature s'est efforcée, autant qu'elle le peut, à écrire, à travers les hommes et les femmes qui la composent, sa page d'histoire en tenant compte de l'environnement politique, social, économique et culturel de notre pays.

Les défis à relever par l'actuelle législature sont nombreux et variés compte tenu des spécificités et enjeux qui sont les siens.

A ma prise de fonction, le constat fait au plan de la gestion administrative, financière et sociale du parlement ne paraît pas assez reluisant.

C'est pourquoi, avec le Bureau, appuyé par la Conférence des Présidents, nous avons entrepris des réformes qui paraissent

douloureuses mais indispensables à la survie et au respect de notre Institution.

Mon premier combat est celui contre la mal gouvernance, le clientélisme tous azimuts dans la gestion du personnel. J'entends aussi faire de la diplomatie l'un des axes principaux de développement de notre Institution. La communication sera également le socle de mes actions.

Il nous faudra viser l'efficacité et la performance en tout temps et en tout lieu.

En somme, je veux faire de la huitième législature une référence dans la production des lois de qualité, dans le contrôle de l'action du Gouvernement et de la représentation.

Pour y parvenir, je dois compter sur votre soutien, votre sens de responsabilité. Nous pouvons y arriver car notre Parlement regorge des hommes et femmes de talents.

Ainsi, en exécution des dispositions de l'article 21 de notre Règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités menées à l'Assemblée Nationale dans la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2019.

Ce rapport qui prend en compte aussi bien les activités menées par la précédente législature pendant la période allant du 1^{er} avril au 15 mai 2019 et la présente législature du 16 mai au 30 septembre 2019, s'articule autour des deux points suivants :

- les activités menées au plan interne ;
- les activités menées au plan externe.

I- LES ACTIVITES MENEES AU PLAN INTERNE

Elles sont essentiellement de deux ordres :

- les activités parlementaires proprement dites ;
- les activités d'administration et de gestion du Parlement.

A- LES ACTIVITES PARLEMENTAIRES

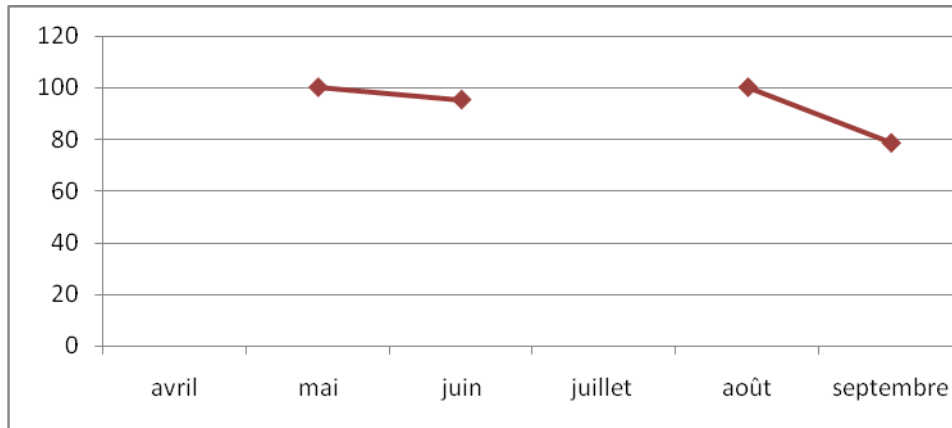
1- La participation des députés aux travaux

1.1- La participation aux réunions du Bureau :

Séances Périodes	Réunion du Bureau	
	Nbre de séances	Taux de participation (%)
Avril	-	-
Mai	01	100
Juin	03	95,24
Juillet	-	-
Août	01	100
Septembre	02	78,57
Total	07	93,45

Dans la période sous-revue, les membres du Bureau se sont réunis sept (07) fois comme l'indique le tableau ci-dessus, soit en moyenne une fois et demi par mois.

Le taux moyen de participation est de 93,45 %. Selon le graphique ci-dessous, ce taux varie de 100% en mai à 95 % en juin, puis de 100% en août à 93 % en septembre.



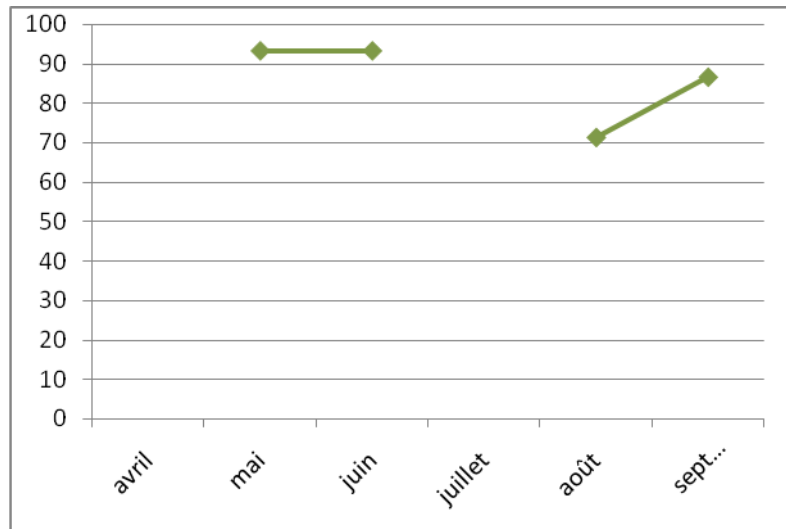
1.2- La participation aux réunions de la Conférence des Présidents :

Séances Périodes	Conférence des Présidents	
	Nbre de Séances	Taux de participation (%)
Avril	-	-
Mai	01	93,33
Juin	02	93,33
Juillet	-	-
Août	01	71,42
Septembre	01	86,67
Total	05	86,19

Dans la période de référence, la Conférence des Présidents s'est réunie cinq (05) fois comme indiqué dans le tableau ci-dessus, soit en moyenne une fois par mois.

Le taux moyen de participation est de 86,19 %.

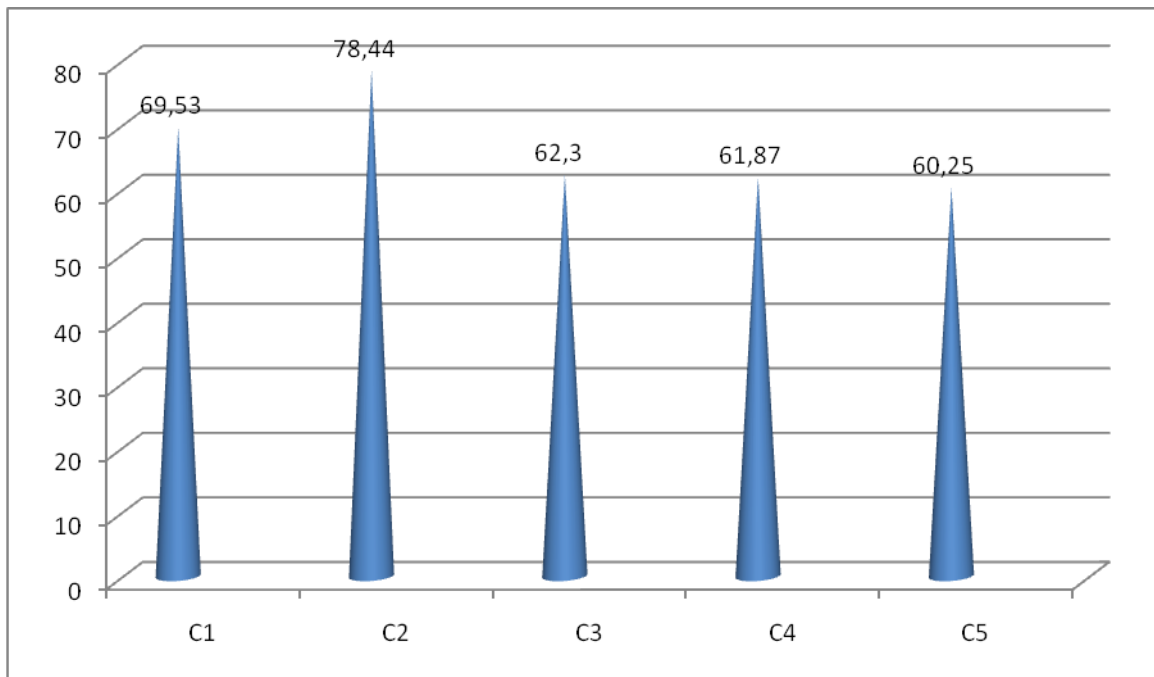
Comme l'indique le graphique ci-dessous, ce taux de participation est resté constant à 93,33 % en mai et juin. Il a chuté à 71,42 % en août avant de remonter à 86,67 % en septembre.



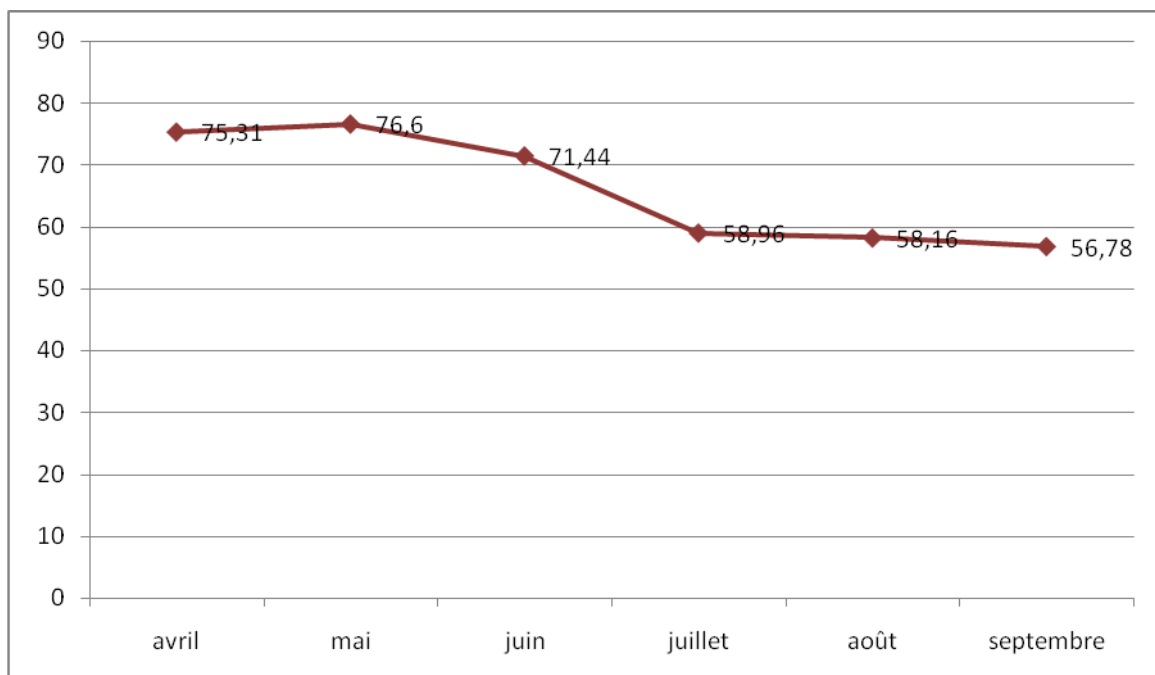
1.3- La participation aux travaux en commission :

Le tableau en annexe III présente le point des présences des députés aux travaux en commission. De façon générale, la participation des députés à ces travaux est acceptable avec un taux moyen de 66,28 %.

Mais ce taux varie d'une commission à une autre. Ainsi, selon le graphique ci-dessous, le taux moyen de participation des députés aux travaux en commission place la Commission des finances et des échanges (C2) en tête avec plus de 78 % de taux de participation, suivie de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme (C1) avec près de 70 % de taux de participation. La Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité (C5) affiche 60 % de taux de participation.



Bien qu'appréciable, la participation des députés aux travaux en commission décroît avec le temps, comme montre le graphique ci-dessous.



Ainsi, on observe que le taux de participation a légèrement augmenté car il est passé de 75,31% en avril à 76,60% en mai, avant de baisser progressivement jusqu'à atteindre 56,78% en septembre.

1.4- La participation aux séances plénières

Au cours de la période de référence, vingt trois (23) séances plénières ont été tenues.

L'analyse du point des présences en annexe I permet de noter un fort taux de participation des députés à ces séances, soit plus de 82 %.

On relève également que :

- quatre-vingt-et-un (81) députés ont un taux de participation supérieur à 50% ;
- deux (02) députés seulement ont un taux de participation inférieur à 50% ;
- quatre (04) députés ont un taux de participation de 100 %.

2- Le travail législatif

Conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de son Règlement Intérieur, l'Assemblée Nationale a eu plusieurs séances. Les séances se sont déroulées tant en commissions qu'en plénières.

2.1- Les travaux au sein des commissions permanentes

Au cours de la période de référence, les commissions permanentes se sont réunies et ont étudié plusieurs dossiers.

Le tableau ci-dessous fait le point des dossiers affectés et étudiés par chacune des commissions durant la période de référence.

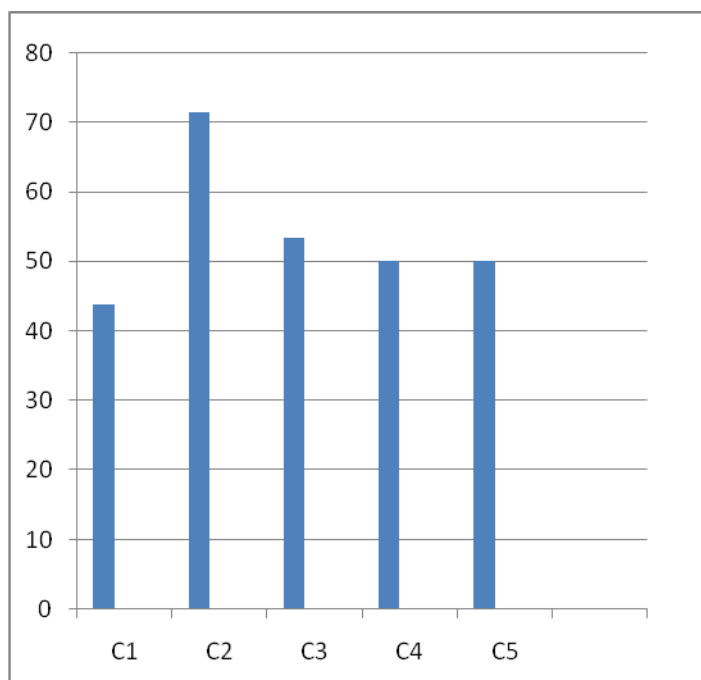
Tableau N°1: Point de l'étude des dossiers par les commissions permanentes

SITUATION DES DOSSIERS COMMISSIONS	NOMBRE DE DOSSIERS			NOMBRE DE SEANCES (pour étude des dossiers au fond)
	AFFECTES AUX COMMISSIONS		TRAITES PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE	
	Au fond	Pour avis	Au fond	
Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme : C1	16	06	07	14
Commission des finances et des échanges : C2	07	06	05	15
Commission du plan, de l'équipement et de la production : C3	15	09	08	23
Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales : C4	04	02	02	06
Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité : C5	04	08	02	04
TOTAL	46	31	24	57

Au total, quarante-six (46) dossiers ont été affectés au fond aux commissions permanentes et vingt-quatre (24) ont été traités, soit un taux de traitement de 52,17%.

Sur la base des dossiers affectés et étudiés au fond, on note les taux de traitement ci-après, au niveau des commissions :

Graphique n°1 : taux de traitement par commission (%)

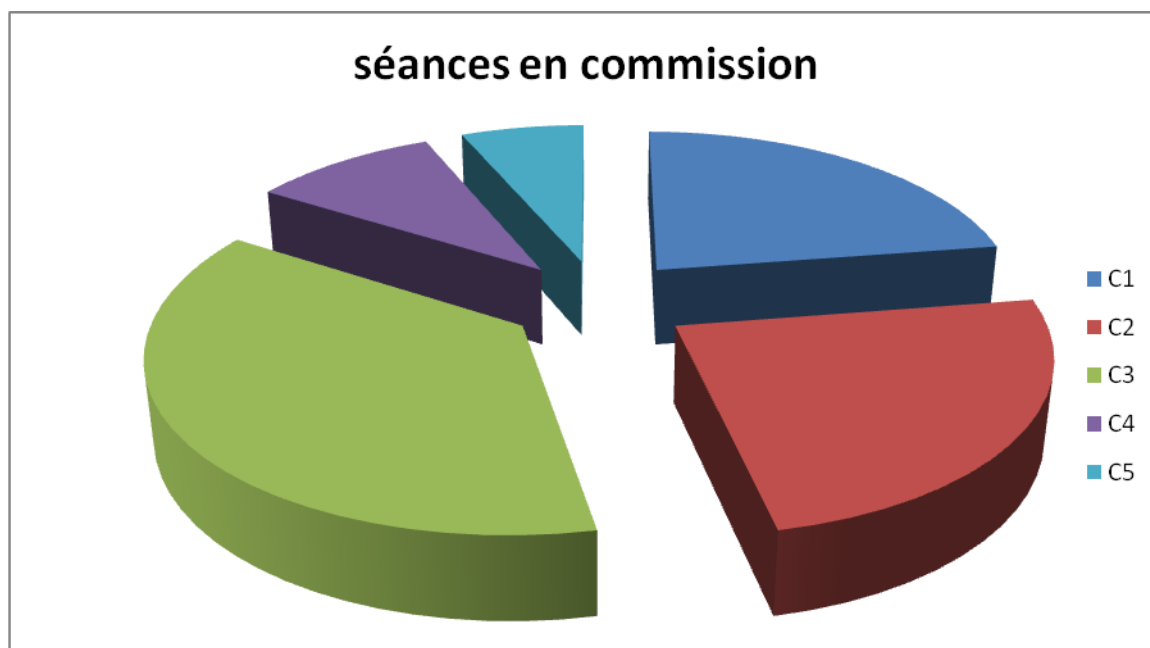


Il ressort qu'en terme de traitement de dossiers, la C2 vient en tête avec plus de 71% de dossiers traités, suivie de la C3 avec près de 53% de dossiers traités. La C4 et C5 ont traité chacune 50% de dossiers. La C1, avec près de 43% de ses dossiers traités.

Le point des séances consacrées aux études des dossiers au fond par ces commissions se présente comme ci-dessous indiqué

Tableau N° 2 : Nombre de séances pour l'étude des dossiers par commission

COMMISSIONS	NOMBRE DE SEANCES (pour étude des dossiers au fond)
C1	14
C2	15
C3	23
C4	06
C5	04
TOTAL	57



De ce point de vue, la C3 occupe la première place, suivie de la C2 et de la C1. La C5 vient en dernière position.

2.2- Les travaux en séances plénières

Les séances plénières tenues sont au nombre de vingt-trois (23) et se répartissent conformément au tableau ci-dessous :

Tableau N°3 : répartition des séances plénières tenues par session au cours de la période de référence

NATURE DE LA SESSION	PERIODE	NOMBRE DE SEANCES
Quatrième session extraordinaire de l'année 2019	1 ^{er} avril 2019	01
Première session ordinaire de l'année 2019	15 mai au 12 juillet 2019	17
Cinquième session extraordinaire de l'année 2019	05 au 22 août 2019	03
Sixième session extraordinaire de l'année 2019	23 au 25 septembre 2019	02
TOTAL		23

2.3- Les lois votées

Au cours de la période sous revue, l'Assemblée Nationale a examiné plusieurs dossiers qui peuvent être regroupés en trois (03) catégories, à savoir :

- lois ordinaires ;
- lois portant autorisation de ratification ;
- les mises en conformité.

2.3.1- Les lois ordinaires

Aucune loi ordinaire n'a été votée au cours de la période de référence.

2-3-2- Les lois portant autorisation de ratification

Au cours de cette période, l'Assemblée Nationale a autorisé dix-sept (17) ratifications dont cinq (05) accords de prêt et douze (12) Traités, Conventions et Protocoles.

Il s'agit de :

1- la loi n° 2019-22 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 28 janvier 2019, entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement du Projet de Renforcement des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Boukoumbé, Covè et Zagnanado (adoptée le 24 juin 2019) ;

2- la loi n° 2019-23 portant autorisation d'adhésion à la Convention des Nations-Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans les contacts internationaux adoptée à New-York le 23 novembre 2005 (adoptée le 24 juin 2019) ;

3- la loi n° 2019-24 portant autorisation de ratification de l'accord relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires signé le 15 mai 2005, du protocole additionnel à cet accord et du protocole relatif aux petites quantités de matières (adoptée le 24 juin 2019) ;

4- la loi n° 2019-25 portant autorisation d'adhésion aux Conventions, protocoles et accords de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (adoptée le 24 juin 2019) ;

5- la loi n° 2019-26 portant autorisation de ratification de la Charte Africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement, signée par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine à Lomé le 15 octobre 2016 (adoptée le 24 juin 2019) ;

6- la loi n° 2019-27 portant autorisation de ratification, de la Charte Africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation,

de la gouvernance locale et du développement local adoptée à Malabo en Guinée Equatoriale le 27 juin 2014 (adoptée le 24 juin 2019) ;

7- la loi n° 2019-28 portant autorisation de ratification, de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage international entre investisseurs et Etat, fondé sur les Traités, signée à Port-Louis en Ile Maurice, le 17 mars 2005 (adoptée le 02 juillet 2019) ;

8- la loi n° 2019-29 portant autorisation d'adhésion à l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements, conclu le 05 juin 1981 à Bagdad, en Irak, entre les Etats membres de l'organisation de la coopération Islamique (adoptée le 02 juillet 2019) ;

9- la loi n° 2019-30 portant autorisation de ratification de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, éliminer et contrecarrer la pêche illicite non déclarée et non réglementée, signé à Rome, le 22 novembre 2009 (adoptée le 02 juillet 2019) ;

10- la loi n° 2019-31 portant autorisation de ratification du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées, (adoptée à Addis-Abeba, le 31 janvier 2016 (adoptée le 04 juillet 2019) ;

11- la loi n° 2019-32 portant autorisation de ratification de la Convention des Nations-Unies sur le contrat de transport de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer, adoptée à New-York, le 11 décembre 2008 (adoptée le 04 juillet 2019) ;

12- la loi n° 2019-33 portant autorisation de ratification du Traité révisé de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance

Sociale (CIPRES) signé le 14 février 2014 à Abidjan en Côte d'Ivoire (adoptée le 11 juillet 2019) ;

13- la loi n° 2019-34 portant autorisation de ratification de la Convention des Nations-Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le 02 décembre 2004 (adoptée le 12 juillet 2019) ;

14- la loi n° 2019-35 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Marrakech, le 05 avril 2019 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement du projet d'appui à l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) et à l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM) (adoptée le 25 septembre 2019) ;

15- la loi n° 2019-36 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 07 mai 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du Projet d'Appui au Développement de la Filière Anacarde et de l'Entreprenariat Agricole (adoptée le 25 septembre 2019) ;

16- la loi n° 2019-37 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 20 mai 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement complémentaire du Projet d'Equipement et de Réhabilitation des Formations Sanitaires du Bénin (adoptée le 25 septembre 2019) ;

17- la loi n° 2019-38 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Lomé, le 16 juillet 2019 entre la République du Bénin et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du

projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara "209,68 km" (adoptée le 25 septembre 2019).

Il y a lieu de souligner que ces différents accords de prêt autorisés par le Parlement au cours de cette période de référence ont permis de mettre à la disposition du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique de développement, un montant global de cinquante sept milliards quatre cent quatre-vingt seize millions mille six cent quatre-vingts (57 496 001 680) de FCFA.

Ces accords de crédits couvrent, entre autres, les secteurs d'alimentation en eau potable, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, de la santé et des infrastructures de transport dans certaines localités (Voir Annexe n°1 : Récapitulatif des accords de crédits et de prêts autorisés par le Parlement dans la période de référence).

Au total, sur la période sous revue, des vingt-quatre (24) dossiers étudiés en commission, dix-sept (17) ont été adoptés en plénières, et ne concernent que des autorisations de ratification.

2.3.3- La mise en conformité

Aucune loi n'a été mise en conformité au cours de la période de référence.

3- Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale

Aux termes des dispositions de l'article 113 de la Constitution du 11 décembre 1990, l'Assemblée Nationale a également pour mission de contrôler l'action du Gouvernement. Ce contrôle s'effectue à travers :

- les questions que l'Assemblée Nationale adresse au Gouvernement (questions écrites, questions orales et questions d'actualité) :

- les commissions parlementaires d'information, d'enquête, et de contrôle ;
- les interpellations.

3.1- Les questions écrites

Au cours de la période de référence, l'Assemblée Nationale n'a enregistré aucune question écrite.

3.2- Les questions orales

Les députés n'ont également pas adressé au Gouvernement des questions orales pendant la période de référence.

3.3- Les questions d'actualité

Au cours de cette période, l'Assemblée Nationale a enregistré une (01) question d'actualité posée par le député Jean-Eudes OKOUNDE. Cette question, transmise au Gouvernement par lettre N°921-19 /AN/SGA/DSL/SSQ/DSQ, n'est pas encore appelée en séance plénière.

3.4- La commission parlementaire d'information, d'enquête et de contrôle

L'Assemblée Nationale n'a mis en place aucune commission parlementaire d'information, d'enquête et de contrôle pendant la période de référence.

3.5- L'interpellation du Gouvernement

L'Assemblée Nationale n'a enregistré aucune demande d'interpellation du Gouvernement au cours de la période de référence.

Il faut remarquer que la période de référence est une période de transition entre la septième et l'actuelle législature. Ce qui justifie la faible utilisation des outils de contrôle de l'action gouvernementale par les députés. Aussi, importe-t-il de souligner que le renouvellement de l'actuelle législature à plus de 60% justifie cette situation. D'où la nécessité d'un renforcement des

capacités au profit des députés pour leur permettre d'exercer efficacement cette mission constitutionnelle.

4- la production des comptes rendus

Conformément aux dispositions de l'article 47 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, deux sortes de comptes rendus sont établis. Il y a d'une part le procès verbal ou compte rendu intégral et d'autre part le compte rendu sommaire qui présente l'énoncé des affaires discutées, les noms des intervenants, les amendements proposés et adoptés, les résultats des scrutins et les décisions prises.

4.1- Compte rendu sommaire des débats parlementaires

Tous les comptes rendus sommaires des débats parlementaires concernant la période de référence ont été rédigés, examinés et adoptés en séances plénières. Ces comptes rendus sont donc disponibles en versions définitives et peuvent être consultés à tout moment.

Par ailleurs, le quatrième numéro du recueil des comptes rendus sommaires est en cours d'élaboration.

4.2- Comptes rendus intégraux des débats parlementaires

Les comptes rendus intégraux des débats parlementaires des vingt trois (23) séances plénières tenues pendant la période de référence sont disponibles et sont envoyés par courrier électronique à chaque député.

Aussi, convient-il de rappeler que le septième numéro du journal des débats parlementaires est en cours d'élaboration.

5- Les autres activités du Parlement

L'Assemblée Nationale a mené plusieurs autres activités au cours de la période sous revue.

Il s'agit de :

- 1- l'ouverture les 12 et 15 avril 2019, de la première session ordinaire de l'année 2019;
- 2- l'installation le 16 mai 2019, des députés de la huitième législature;
- 3- l'élection le 17 mai 2019, du Président et des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale;
- 4- la constitution les 20 et 21 mai 2019, des commissions permanentes de l'Assemblée Nationale et la création des Groupes parlementaires "Bloc Républicain" et " Union Progressiste" ;
- 5- la désignation les 18 et 20 juin 2019, des représentants de l'Assemblée Nationale au sein des Parlements régionaux (CIP/UEMOA, Parlement Panafricain, Parlement de la CEDEAO) ainsi qu'au sein des Institutions à caractère national que sont, l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (APDP), la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) et la Haute Cour de Justice (HCJ);
- 6- l'investiture le 27 juin 2019, du Président de l'Assemblée Nationale, huitième législature ;
- 7- la clôture le 12 juillet 2019, de la première session ordinaire de l'année 2019 ;
- 8- la visite le 29 juillet 2019, du Président de la République de l'Inde au Parlement du Bénin ;
- 9- l'adoption le 08 août 2019, du budget de l'Assemblée Nationale, gestion 2020 ;

10- la désignation le 14 août 2019, des représentants de l'Assemblée Nationale au sein du Conseil d'Orientation et de Supervision (COS) et des Commissions Communales d'Actualisation (CCA) de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI).

B- LES ACTIVITES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DU PARLEMENT

Les activités d'administration et de gestion de l'Assemblée Nationale s'articulent essentiellement autour des deux points suivants :

- la gestion des ressources humaines et autres activités techniques ;
- la gestion des ressources financières et du matériel.

1- La gestion des ressources humaines et autres activités techniques

1.1- Les activités des structures sous tutelle

Sont classées dans cette rubrique, les activités menées par le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Parlement et des Organes de Gestion des Elections (PARCPOGE), l'Unité d'Analyse, de Contrôle et d'Evaluation du Budget de l'Etat (UNACEB) et l'Institut Parlementaire du Bénin (IPaB) ex- Cellule d'Analyse des Politiques de développement de l'Assemblée Nationale (CAPAN).

1.1.1- Les ateliers, séminaires et formations

Dans le domaine du renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Assemblée Nationale, les activités ci-après ont été menées :

a- atelier de finalisation et de validation du Bréviaire du député tenu à l'Hôtel « Bel Azur » de Grand-Popo, du 08 au 11 avril 2019. Cette activité a été réalisée en collaboration avec l'UNACEB et

est entièrement financée par les fonds TRAC du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) à travers le PARCPOGE ;

b- atelier de finalisation et de validation du Lexique parlementaire tenu à l'Hôtel « Bel Azur » de Grand-Popo, du 16 au 19 avril 2019. Cette activité a été réalisée en collaboration avec l'UNACEB et est entièrement financée par les fonds TRAC du PNUD à travers le PARCPOGE ;

c- édition et publication du Bréviaire du député et du Lexique parlementaire. Cette activité a été réalisée et est entièrement financée par les fonds TRAC du PNUD à travers le PARCPOGE. Lesdits documents qui constituent des outils de travail sont mis à la disposition des députés et du personnel parlementaire courant juin 2019 ;

d- séminaire de renforcement des capacités des membres du Réseau des Femmes Fonctionnaires Parlementaires du Bénin (RFFP/B) en matière de construction de la confiance en soi, de la prise de parole en public et la prise de responsabilité ;
Ledit séminaire s'est tenu à l'Hôtel « Les Oliviers » de Porto-Novo, les 30 et 31 juillet 2019 pour une première vague du personnel parlementaire et les 13 et 14 septembre 2019 pour la seconde vague. Cette activité est entièrement financée par les fonds TRAC du PNUD à travers le PARCPOGE ;

e- atelier de renforcement des capacités des membres de la Section Nationale du Réseau Africain des Personnels des Parlements (SB/RAPP) sur le thème : « la Gestion Axée sur les Résultats appliquée au Parlement » ;
Ledit atelier s'est tenu à l'Hôtel "Bel Azur" de Grand-Popo, du 12 au 14 août 2019 pour une première vague du personnel parlementaire et du 19 au 21 septembre 2019 pour une seconde

vague et est entièrement financé par les fonds TRAC du PNUD à travers le PARCPOGE ;

f- atelier de formation des membres du SYNAPA sur le thème: le personnel parlementaire face aux défis de la huitième législature. Cet atelier s'est tenu à l'Hôtel « Bel Azur » de Grand-Popo, du 26 au 28 septembre 2019 pour une première vague du personnel parlementaire et est entièrement financé par les fonds TRAC du PNUD à travers le PARCPOGE ;

Dans le domaine du renforcement des capacités pour l'examen et le vote des lois de finances :

g- atelier de finalisation et de validation du recueil des Projets d'Investissement Public (PIP) et du recueil des recommandations formulées par les députés au Gouvernement lors de l'examen du projet du budget général de l'Etat, gestion 2019 tenu à l'Hôtel « Les Oliviers » de Porto-Novo, du 1^{er} au 04 juillet 2019. Cette activité a été réalisée en collaboration avec l'UNACEB et est entièrement financée par les fonds TRAC du PNUD à travers le PARCPOGE ;

h- atelier de finalisation et de validation du guide sur la démarche et l'importance de la programmation budgétaire sensible au genre tenu à l'Hôtel « Bel Azur » de Grand-Popo, du 20 au 24 août 2019. Cette activité a été réalisée en collaboration avec l'UNACEB et est entièrement financée par les fonds TRAC du PNUD à travers le PARCPOGE ;

i- atelier de finalisation et de validation du guide pratique de lecture et d'analyse des budgets programmes, tenu à l'Hôtel « Bel Azur » de Grand-Popo, du 09 au 12 septembre 2019. Cette activité a été réalisée en collaboration avec l'UNACEB et est entièrement financée par les fonds TRAC du PNUD à travers le PARCPOGE ;

Dans le domaine du renforcement des capacités pour le contrôle de l'action gouvernementale.

j- atelier de renforcement des capacités des membres du Réseau des Journalistes Accrédités au Parlement (RéJAP) en matière d'investigation pour le contrôle de l'action gouvernementale. Ledit atelier s'est tenu à «LINK Hôtel» de Lokossa, du 16 au 18 septembre 2019.

1.1.2- Création de l'Institut Parlementaire du Bénin (IPaB)

Une importante réforme est intervenue dans le registre des structures sous tutelle de l'Assemblée Nationale.

Dans ce cadre, j'ai, par décision N°2019-70/AN/PT du 24 septembre 2019, créé l'Institut Parlementaire du Bénin (IPaB) en remplacement de la Cellule d'Analyse des Politiques de Développement de l'Assemblée Nationale (CAPAN).

Cette réforme se justifie par les résultats de l'étude diagnostique qui a permis de relever des facteurs de dysfonctionnement ayant compromis l'efficacité et la durabilité de la CAPAN et de jeter les bases institutionnelles de la nouvelle structure d'appui.

Envisagée sous la forme d'Institut Parlementaire du Bénin (IPaB), la nouvelle structure d'appui à l'Assemblée Nationale est chargée du renforcement des capacités des députés et du personnel ainsi que de la réalisation d'études pour faciliter l'activité parlementaire et améliorer la prise des décisions.

Une équipe multidisciplinaire de cadres a été responsabilisée pour assurer la mission dévolue à cette structure. Un contrat de bail vient d'être signé en vue de la délocalisation prochaine de toutes les structures d'appui. Ainsi, elles pourront bénéficier d'un cadre de travail adéquat et propice à l'exécution de leurs missions.

1.2- La gestion des carrières et des avantages accordés au personnel administratif

Au cours de la période sous référence, la gestion et le suivi des avantages aussi bien des députés que du personnel se sont traduits par la liquidation régulière et à bonne date des indemnités parlementaires et autres avantages.

De même, les députés non réélus et les agents dont les contrats n'ont pas été renouvelés pour diverses raisons ont perçu intégralement leurs primes de sevrage.

En ce qui concerne la gestion de la carrière du personnel du Secrétariat Général Administratif, j'ai mis sur pied par décision N° 2019-67/AN/PT/Q/SGA/DQ/SPS/DPF du 18 septembre 2019, une commission d'avancement du personnel au titre de l'année 2019.

1.3- Gestion administrative du personnel parlementaire

Pour donner à l'administration parlementaire une nouvelle dynamique pour plus d'efficacité dans le travail, des nominations et des promotions ont été effectuées. A cet effet, un accent particulier a été mis sur les compétences internes. Un nouveau management axé sur la performance et les résultats est en train d'être instauré dans l'administration parlementaire. Les résultats de ce nouveau management sont déjà perceptibles.

Des réformes sont aussi en cours pour permettre à l'administration parlementaire de jouer efficacement son rôle d'appui aux élus du peuple.

Pour ce faire, une mobilité du personnel parlementaire est indispensable. Et c'est à cet effet que j'ai également mis sur pied le 24 septembre 2019, par décision N°2019-78/AN/PT, une commission chargée du redéploiement du personnel parlementaire. Le rapport de ladite commission est attendu.

1.4- La couverture sanitaire des députés et du personnel administratif

L'année 2019 a connu l'avènement de la huitième législature qui a occasionné la signature de plusieurs contrats d'assurance santé avec la NSIA Assurances.

Ainsi, les députés de la septième législature ont bénéficié de la couverture sanitaire jusqu'au 31 août 2019. Quant à ceux dont le mandat a été renouvelé au titre de la huitième législature, un avenant a été signé à leur profit pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.

S'agissant des nouveaux députés, ils jouissent déjà des prestations de cette assurance depuis le 1^{er} juillet 2019.

Le personnel parlementaire bénéficie également du même traitement.

A cet effet, les agents permanents de l'Assemblée Nationale ont bénéficié d'un contrat d'assurance santé avec la NSIA pour l'année 2019. S'agissant des agents contractuels, un autre contrat d'assurance établi en leur faveur est en cours de signature pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019.

Les députés de la septième législature non réélus sont appelés à remplir les formalités au niveau de NSIA Assurance Vie afin de bénéficier de la rente de retraite complémentaire. Ils bénéficieront, en outre, de deux (02) ans de couverture sanitaire (2020 et 2021).

Une deuxième compagnie d'assurance s'occupe de la branche « prévoyance décès collective » aussi bien pour les députés que pour le personnel parlementaire. Il s'agit de SAHAM Assurance Vie.

2- La gestion des ressources financières et du matériel

2.1- La gestion des ressources financières

Les paiements effectués au cours de la période s'élèvent à la somme de cinq milliards quatre cent quatre-vingt-cinq millions trois cent quarante-six mille sept cent vingt-quatre (**5 485 346 724**) francs CFA soit **94,88 %** des crédits engagés sur la même période qui sont de cinq milliards sept cent quatre vingt et un millions quatre vingt trois mille cent quarante six (**5 781 083 146**) francs CFA.

Ces paiements ajoutés à ceux de la période précédente qui s'élèvent à deux milliards soixante neuf millions huit cent quatre vingt six mille six cent quarante et un (**2 069 886 641**) francs CFA, portent les paiements pour le compte de la gestion 2019 à la somme de sept milliards cinq cent cinquante-cinq millions deux cent trente-trois mille trois cent soixante-cinq (**7 555 233 365**) francs CFA soit **85,48%** des crédits engagés au 30 septembre 2019 et qui s'élèvent à huit milliards huit cent trente huit millions cinq cent quatre vingt douze mille cinq cent vingt six (**8 838 592 526**) francs CFA.

Les ressources mises à la disposition de l'Assemblée Nationale par le Ministère de l'Economie et des Finances au cours de la période s'élèvent à six milliards six cent cinquante millions cent quatorze mille deux cent cinquante (**6 650 114 250**) francs CFA contre la somme de sept milliards huit cent soixante quinze millions neuf cent quatre vingt quatorze mille cinq cents (**7 875 994 500**) francs CFA attendue au titre de la même période.

Ce montant ajouté à celui de la période précédente qui s'élève à quatre milliards trois cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cents (**4 389 496 500**) francs CFA porte les ressources mises à la disposition de l'Assemblée Nationale au titre de l'année 2019 à la somme globale de onze milliards trente-neuf millions six cent dix mille sept cent cinquante (**11 039 610 750**) francs CFA soit **70,08 %** des crédits inscrits au titre de l'année 2019

et qui s'élèvent à quinze milliards sept cent cinquante un millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille **(15 751 989 000)** francs CFA.

**2.1.1- Dépenses effectuées par rubrique budgétaire du
01/04 /2019 au 30/09/2019**

RUBRIQUES	01/04/19 au 30/09/19
61.1 Traitements et salaires	779 993 566
61.3 Primes et indemnités	3 088 457 234
61.4 Cotisations sociales	14 795 881
62.3 Prestations de services	21 380 000
62.4 Assurances routières	0
62.4.2 Assurances au profit des autorités politiques et du personnel administratif	450 496 240
62.5 Electricité eau et gaz	0
62.6 Dépenses de communication	9 724
62.7 Loyers et charges locatives	13 200 000
62.8.1 Frais de transport à l'intérieur	21 532 280
62.8.2 Frais de transport à l'extérieur	59 367 100
62.8.6 Indemnités de mission à l'extérieur	87 400 000
62.8.7 Indemnités de mission à l'intérieur	182 935 000
62.8.9 Missions parlementaires d'Informations	0
64.5.2 Contributions organismes internationaux	18 506 862
64.5.3 Contributions aux projets	0

62.9.2 Frais de conférences congrès et séminaires	0
62.9.3 Fonds spéciaux	50 000 000
62.9.5 Foires fêtes et cérémonies	79 399 000
62.9.7 Enquêtes et Contrôles parlementaires	0
62.9.9 Dépenses éventuelles diverses	148 606 500
64.9.9 Autres Contributions	39 500 000
62.1.1 Fournitures Consommées	160 000
62.1.6 Documentations abonnements	0
62.1.7 Carburants	326 210 500
24.1 Matériel et mobilier	0
24.3 Matériel	0
24.8 Autres acquisitions de biens	72 511 500
62.2.9 Dépenses d'entretien et de maintenance	2 550 671
62.2.9 Travaux d'entretien et de maintenance	28 334 666
TOTAL	5 485 346 724

2.1.2- La gestion comptable

Le crédit disponible à la veille de la période de référence s'élève à douze milliards six cent quatre vingt quatorze millions quatre cent soixante dix neuf mille six cent vingt (**12 694 479 620**) francs CFA.

Du 1^{er} avril au 30 septembre 2019, le montant total des engagements de crédits est de cinq milliards sept cent quatre vingt et un millions quatre vingt trois mille cent quarante six

(**5.781.083.146**) francs CFA, soit un taux d'exécution de **45,54%** par rapport au crédit disponible.

Ajouté à celui des engagements de la période antérieure, soit trois milliards cinquante sept millions cinq cent neuf mille trois cent quatre vingt (**3 057 509 380**) francs CFA, l'engagement global des crédits se chiffre à huit milliards huit cent trente huit millions cinq cent quatre vingt douze mille cinq cent vingt six (**8 838 592 526**) francs CFA au 30 septembre 2019, soit un taux d'exécution global de **56,11%** des crédits annuels ouverts pour l'année 2019.

La différence entre les crédits inscrits d'un montant de quinze milliards sept cent cinquante et un millions neuf cent quatre vingt neuf mille (**15.751.989.000**) francs CFA et les crédits engagés au 30 septembre 2019 est donc de six milliards neuf cent treize millions trois cent quatre vingt seize mille quatre cent soixante quatorze (**6 913 396 474**) francs CFA (Voir détails en annexe V)

2.2- La gestion des matériels et des immeubles

Au cours de la période de référence, l'Assemblée Nationale a acquis plusieurs biens, effectué des travaux de réfection immobilière et procédé à l'entretien et à la réparation de matériels et équipements.

2.2.1- Les acquisitions

Les acquisitions au cours de la période de référence concernent essentiellement les fournitures de bureau, les mobiliers de bureau et les matériels et équipements de bureau.

a- Les fournitures de bureau

Pour le fonctionnement des différentes structures de l'Assemblée Nationale, le magasin du Service du Matériel et de l'Entretien a été approvisionné en fournitures de bureau. Les fournitures acquises sont entre autres des papiers rames, des chemises et sous-chemises dossier, des clés USB, des classeurs chrono, des agrafeuses, des enveloppes etc.

b- Les mobiliers de bureau

Des mobiliers de bureau ont été acquis pour l'ameublement des bureaux du Président de l'Assemblée Nationale, des autres membres du Bureau et de certains députés. Les mobiliers acquis sont constitués de bureaux, de fauteuils directeurs, de salons complets et de chaises visiteurs.

c- Les matériels et équipements de bureau

L'Assemblée Nationale a acquis des climatiseurs, des réfrigérateurs, des postes téléviseurs, des caméras de surveillance et un groupe électrogène de 60 Kva.

Pour les deux catégories de matériels, il est prévu, dans les prochains jours, une réforme des meubles et équipements de bureau déjà amortis.

d- Matériels roulants

Quarante-et-un (41) contrats d'acquisition de véhicules ont été élaborés au profit des honorables députés entre six (06) concessionnaires et l'Assemblée Nationale.

Des réparations ont été entreprises afin de doter le parc de matériels roulants. Aussi, des dispositions sont elles prises pour reformer certains véhicules déjà amortis.

2.2.2- Entretien et réparation des matériels

Outre l'entretien des locaux et espaces verts de l'Assemblée Nationale, des travaux de réfection de bureau, de correction de dalle ont été effectués pendant la période de référence.

On peut citer à cet effet, la réfection des bureaux du Président de l'Assemblée Nationale, des Questeurs, des Secrétaires Parlementaires, du deuxième Vice-président, de la salle de réunion des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et de la salle dénommée "Sacca Kina". Il faut noter également la reprise d'une partie de l'étanchéité du bâtiment abritant les bureaux du Service du Protocole au Secrétariat Général Administratif.

Enfin, pour remédier au problème de manque d'eau dans les toilettes et douches du bâtiment des députés au Palais des Gouverneurs, des tanks et suppresseurs ont été installés afin de renforcer la pression de l'eau.

2.2.3- Gestion de la restauration des députés, du personnel et des invités

Au cours de la période de référence, l'Assemblée Nationale a organisé et supervisé les activités de restauration et d'hébergement lors des manifestations ci-après :

- cocktail offert par le Président de l'Assemblée Nationale aux députés et aux fonctionnaires parlementaires à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session ordinaire de l'année 2019, le vendredi 12 Avril 2019 ;
- déjeuner offert aux députés de la huitième législature, le jeudi 16 mai 2019 par le doyen d'âge ;
- accueil et hébergement des délégations du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso à l'occasion de la cérémonie d'investiture du Président de l'Assemblée Nationale de la huitième législature, le jeudi 27 juin 2019 ;
- déjeuner offert aux invités VIP et diverses collations offertes aux personnels parlementaires et autres invités par le Président de l'Assemblée Nationale à l'occasion de la cérémonie d'investiture, le jeudi 27 juin 2019.

II- LES ACTIVITES MENEES AU PLAN EXTERIEUR

A- LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

1 - Les activités de coopération

Des activités de renforcement de capacités des députés ont été organisées pendant la période de référence avec l'appui des organismes de coopération.

Il s'agit :

- du séminaire sur le thème : « les enjeux et défis de la huitième législature de l'Assemblée Nationale », au Bénin Royal Hôtel à Cotonou, les 19 et 20 septembre 2019, conjointement organisé par l'Assemblée Nationale et l'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite (NIMD) ;
- du séminaire de formation des députés de la huitième législature sur le thème : « les Technologies de l'Information et de la Communication, comme outils de représentation et d'interaction avec les citoyens », au Bénin Royal Hôtel à Cotonou, les 26 et 27 septembre 2019;
- de l'atelier de sensibilisation de certains députés sur « le Traité sur le Commerce des Armes » organisé par l'Union Européenne les 24 et 25 septembre 2019 à Golden Tulip Hôtel à Cotonou ;

Il convient de signaler que des cadres parlementaires ont pris part à ces séminaires.

2 - Les activités des Réseaux, des Groupes Interparlementaires d'Amitié et du Parlement des Jeunes

Dans ce chapitre, certaines activités ont été enregistrées. Il s'agit notamment de :

- l'inscription des députés dans les Groupes Interparlementaires d'Amitié ;
- l'élaboration avec l'Union Interparlementaire (UIP), de la base de données des députés de la huitième législature, courant mai - juillet 2019 ;
- l'organisation de la première session ordinaire de l'année 2019 du Parlement des Jeunes du Bénin (PJB), du 06 au 09 septembre 2019.

B- LES MISSIONS A L'ETRANGER

1- Les missions à l'étranger du Président de l'Assemblée Nationale

Au plan des activités internationales, j'ai pris part à deux (02) rencontres à Moscou (Russie) et Abidjan (Côte d'Ivoire) (voir tableau 1 en annexe IV).

En effet, à la tête d'une délégation de parlementaires, je me suis rendu le 30 juin au 03 juillet à Moscou, à l'invitation de mon homologue Russe, pour prendre part au Forum international "Développement du Parlementarisme" et à la Conférence Parlementaire "Russie-Afrique". En marge de ces différentes rencontres, j'ai eu des échanges avec Nikolay Fedorov, Vice-Président du Conseil Fédéral de la Duma. Nos échanges ont porté sur tous les domaines de coopération tels que les sciences, la médecine, la lutte contre le terrorisme, la piraterie et les autres défis du 21ème siècle. J'ai obtenu de mon hôte la promesse ferme de mettre à la disposition de notre Police Républicaine des bourses de formation dans les domaines du renseignement et de la lutte antiterroriste. Mon hôte a aussi promis l'octroi de 60 bourses d'études aux étudiants béninois dans divers domaines. Les contrats pour la concrétisation de ces acquis devront être gérés par les

services compétents du ministère des affaires étrangères du Bénin. A Abidjan, j'y ai fait au cours des débats en plénière une adresse à l'attention des parlementaires, dans le but d'expliquer le contenu de la réforme du système partisan.

2- Les missions des autres députés

La période de référence a enregistré la participation de trente six (36) autres membres de l'Assemblée Nationale à quinze (15) missions à l'extérieur, dont huit (08) statutaires et sept (07) non statutaires (Voir tableau 2 en annexe IV). Il est à noter cependant que certains députés n'ont pas pu se rendre disponibles pour effectuer les missions pour lesquelles ils ont été désignés.

C- LES AUDIENCES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Au cours de la période sous revue, j'ai accordé plusieurs audiences à différentes personnalités.

1- Les personnalités reçues

J'ai reçu des personnalités tant nationales qu'étrangères. Nos échanges ont porté sur les questions d'intérêt national et international.

1.1- Personnalités nationales :

Au titre des personnalités nationales, j'ai reçu six (06) responsables d'institutions et autres organes, vingt cinq (25) délégations de réseaux, associations et confédérations, six (06) organisations du personnel parlementaire, quatre (04) têtes couronnées et leurs cours respectives, six (06) autorités religieuses.

Par ailleurs, j'ai reçu sept (07) responsables d'institutions économiques ainsi que vingt (20) responsables d'ONG (Cf. annexe n° VI).

1.2- Personnalités étrangères :

Dix neuf (19) personnalités étrangères ont été reçues à mon Cabinet dont huit (08) ambassadeurs, le Vice-ministre des Affaires Etrangères de la République de Cuba, le Vice-ministre des Affaires Etrangères de Koweït en visite au Bénin et huit (08) représentants d'organisations internationales (Cf. annexe n° VI).

2- Les préoccupations exprimées

2.1- Préoccupations exprimées par les nationaux

Les personnalités et les responsables reçus proviennent de milieux politique, social, économique, culturel et scientifique et les préoccupations exprimées au cours des audiences peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

- félicitations au Président de l'Assemblée Nationale pour sa brillante élection à la tête du Parlement béninois et engagement ferme à le soutenir pour la réussite de son mandat, présentation de leurs structures ou organisations et leurs objectifs ou missions ;
- souhait de voir le Parlement voter des lois qui mettent en valeur les institutions ou organisations représentées et vote des lois qui allègent les conditions d'exercice de leurs activités.
- demande de mise en place de mesures visant à améliorer les conditions de vie des populations de nos villes et campagnes ;
- demande d'accompagnement matériel ou financier de l'Assemblée Nationale ou de son Président, pour la réalisation de leurs activités ou pour leur lancement tout court.
- invitation du Président de l'Assemblée Nationale ou de son représentant à des manifestations organisées par ces personnalités reçues.

2.2- Préoccupations exprimées par les étrangers

Pour ce qui concerne les personnalités étrangères, les préoccupations exprimées ont porté essentiellement sur les points ci-après :

- félicitations personnelles et celles des Institutions représentées au Président de l'Assemblée Nationale pour son élection,
- exhortation à continuer à travailler pour la paix, la stabilité des Institutions et pour le renforcement de la démocratie ;
- formation des Groupes Interparlementaires d'Amitié (GIA) dans le cadre de la coopération entre l'Assemblée Nationale du Bénin et des pays concernés ;
- renforcement des liens de coopération entre les peuples ;
- invitation adressée au Président de l'Assemblée Nationale à rendre une visite d'amitié à leurs Parlements.

2.3- Les autres activités essentielles du Cabinet du Président

2.3.1- Activités menées par le groupe de sécurité

Au début de la huitième législature, le groupe de sécurité de l'Assemblée Nationale a été reconstitué.

Au regard du contexte particulier de sécurité qui avait prévalu en ce moment, le dispositif a été revu et renforcé. Les agents de protection rapprochée ont été formés à la nouvelle tâche puis mis à la disposition des Honorables Députés. Le personnel de sécurité a été aguerri et reçoit une formation continue.

Le groupe de sécurité a aussi sécurisé avec professionnalisme les différentes manifestations officielles et visites de personnalités de hauts rangs au parlement.

2.3.2- Activités de représentation

J'ai honoré de ma présence la célébration du 70^{ème} anniversaire de la République Populaire de Chine à l'Ambassade de Chine à Cotonou ainsi que de la fête nationale de la Russie.

Enfin, je me suis fait représenter aux manifestations commémorant le 20 ième anniversaire de l'intronisation du Roi Mohamed VI du Maroc, au Camp mondial des jeunes organisé par l'International Youth Fellowship du Bénin à Adjagbo dans la Commune d'Abomey Calavi, à la journée de Mémoire sur l'esclavage à Ouidah, au lancement du programme Youth Camp organisé par le Village SOS-Enfants d'Abomey-Calavi et à la cérémonie d'ouverture du colloque scientifique international sur le thème « le Parlement Afrique. »

III- DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES

A- Difficultés

1 - Difficultés d'ordre organique

La décision N° 98-367 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Général Administratif date du 06 août 1998. Cette décision qui fixe le cadre organique du Secrétariat Général Administratif a plus de vingt (20) ans d'existence et pose de réels problèmes d'adéquation, eu égard à l'environnement national et international qui caractérise le fonctionnement d'un Parlement moderne. Il s'agira de le rendre compatible avec cet environnement en optant pour sa modernisation.

Pour palier les difficultés auxquelles est confrontée l'administration parlementaire, ce cadre a connu, par le passé, des modifications notamment la création d'entités qui ne figurent nullement dans la décision précitée.

A la septième législature de profondes réformes ont été engagées dans le sens de rendre le cadre organique plus performant et l'adapter aux exigences du moment. Nous devons poursuivre dans la même dynamique et achever l'œuvre ainsi entamée.

2- Difficultés d'ordre matériel et financier

La rareté des ressources financières et la gestion approximative de l'Assemblée Nationale par le passé ont mis à mal le budget de l'institution. La conséquence est que de nombreuses difficultés sont apparues avec le temps au niveau du parc de véhicules, des équipements, matériels et mobiliers du bureau.

En dépit des efforts qui sont consentis quotidiennement pour doter l'Assemblée Nationale des ressources adéquates pour son fonctionnement, les députés et le personnel éprouvent toujours de sérieuses difficultés dans l'accomplissement de leurs missions.

Le Bureau et moi-même sommes conscients de la situation et invitons les uns et les autres à la patience et au courage.

3 - Difficultés d'ordre social

Ces difficultés se rapportent essentiellement à la couverture sanitaire et aux arriérés salariaux des députés et du personnel parlementaire. Il ne vous échappera pas que le budget en cours d'exécution est un budget de fin de législature donc élaboré par la septième législature et exécuté substantiellement par elle.

Il nous faut donc l'adapter aux exigences et aux impondérables du moment. Vous convenez avec moi que les solutions aux nombreux problèmes posés ne pourront trouver leurs répondants que dans le temps.

B – Quelques approches de solutions

Me situant dans la même dynamique que l'Exécutif, et ayant fait le constat à ma prise de service d'avoir hérité d'une administration dont la gestion administrative, financière et sociale était peu

orthodoxe, je me devais d'entreprendre quelques actions réformatrices notamment:

1- la montée des couleurs tous les lundis à 7h 45mn dans le but de:

- réunir tout le personnel civil et militaire autour de notre emblème national pour dynamiser l'esprit civique, l'esprit de corps, la fraternité et l'amour du prochain;

- permettre au Président de l'Assemblée de communier avec les différentes catégories socio-professionnelles et surtout les Agents d'exécution et d'encadrement qui n'ont pas souvent l'opportunité d'échanger avec le n°1 de l'institution dans son bureau.

2- la restauration de la déontologie administrative

En effet, nous avons hérité d'une administration sans respect des normes administratives où des cadres supérieurs servaient sous les ordres des cadres subalternes. Cet état de chose avait pour conséquence la démotivation et l'apathie au niveau des cadres de conception. Nous avons pris la courageuse décision de remettre les choses en place: l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. Et la cerise sur le gâteau, depuis bientôt trente ans, nous avons pour une première fois dans l'histoire de notre parlement nommé un Agent Permanent de l'Assemblée (APA) à la plus haute fonction de l'Administration parlementaire.

3- la lutte contre la paresse, le retard et l'absentéisme

Quelques contrôles inopinés effectués autant par moi-même accompagné du Secrétaire Général Administratif que par les Questeurs ont permis de constater que l'absence des Agents dans les bureaux était la chose la mieux partagée. Cet exercice a permis aux questeurs de rationaliser l'attribution des primes et indemnités au niveau de l'Assemblée Nationale. Désormais seuls

bénéficient des indemnités de session ceux qui sont effectivement présents à leurs postes.

Un effort est fait pour l'ouverture des plénières aux heures convenues afin d'utiliser rationnellement le temps de plénière par l'Administration parlementaire et permettre aux membres du gouvernement de ne pas trop attendre dans les couloirs de l'hémicycle.

4- la résiliation des contrats de dix agents toutes catégories recrutés en 2019 pendant que des arriérés d'émoluments couvaient la grogne du personnel.

5- la résiliation du contrat du Médecin conseil dont le cahier de charge ne l'obligeait qu'à quatre (04) heures de présence au poste par semaine.

6- la résiliation du contrat de l'Expert en Assurance dont le cahier de charge ne l'obligeait également qu'à quatre (04) heures de présence au poste par semaine.

7- la restriction de la taille des délégations conviées à se rendre en mission à l'étranger, réduisant celles-ci aux missions statutaires aux fins de gérer aux mieux l'argent du contribuable.

Toutes ces réformes peuvent nous rendre impopulaire compte tenu des enjeux : mais face aux intérêts du peuple rien ne peut nous arrêter, aucun intérêt matériel et moral ne peut nous faire frémir. Toutefois je sais compter sur la confiance des membres du bureau et de la conférence des Présidents.

Nous nous efforcerons chacun en ce qui le concerne, de ne pas transférer au parlement les pratiques que nous récusons au niveau des conseils communaux et municipaux et qui consiste à privilégier les intérêts personnels au détriment d'une gestion saine et orthodoxe. Nous sommes des Elus nationaux, Représentants du Peuple. La pratique dans certains Conseils Communaux est qu'on se soucie très peu du développement de la commune et la préoccupation majeur est de soumettre le Maire à des

conditionnalités exécrable, à des chantages quotidiens de menaces de destitution aux fins d'obtenir des avantages matériels quelle qu'en soit l'origine. Je ne nous ferai pas l'affront d'imaginer, même de penser que de telles idées puissent vous traverser l'esprit car vous êtes des honorables gens, prêts au sacrifice pour le renouveau de notre parlement.

C – Perspectives

Les défis qui attendent la 8^{ème} législature sont assez grands. J'ai eu l'occasion de les décliner dans mon discours d'investiture.

Il nous faudra réinventer au sein du Parlement l'éthique et une nouvelle méthode de gestion des intérêts partisans en privilégiant l'écoute, la concertation et le consensus. Je n'oublie pas la relecture du Règlement administratif et financier qui doit prendre en compte les réalités d'un Parlement moderne qui fait du travail bien fait, de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion, des réalités au quotidien. Les manuels de procédures doivent être élaborés de manière réaliste afin de fixer les responsabilités des uns et des autres, le timing d'exécution des tâches et le degré d'implication de chacun.

La crédibilité de notre Parlement dépend également de la qualité et de la performance de son administration. C'est pourquoi, la huitième législature s'emploiera à faire de celle-ci, l'une des plus modernes et des plus performantes de notre sous-région, en engageant avec courage et détermination une réforme organisationnelle à laquelle seront associés l'administration et le Syndicat Autonome du Personnel de l'Assemblée Nationale (SYNAPA). Aussi, m'emploierai-je avec le Bureau de l'Assemblée Nationale à mener une lutte implacable contre le clientélisme politique dont les conséquences sont préjudiciables au bon fonctionnement de notre Parlement.

La sécurisation de l'emploi du personnel parlementaire me paraît tout aussi un chantier important à réaliser. A cet effet, nous engagerons avec le SYNAPA des réflexions visant à donner la

forme juridique appropriée à la loi n° 2019-13 portant statut du personnel parlementaire adoptée par l'Assemblée Nationale, le 04 mars 2019 mais déclarée contraire à la Constitution suite à la décision DCC 19-242 rendue par la Cour Constitutionnelle le 31 mai 2019.

Au plan de la coopération parlementaire, mon action consiste à accorder une attention particulière au positionnement qualitatif du Parlement béninois dans l'agenda international grâce à des actions inclusives et efficaces susceptibles de favoriser une véritable intégration et un rayonnement du Bénin et de son Parlement au niveau sous régional, régional et international.

L'Assemblée Nationale doit se doter d'un plan de communication approprié. Aussi, devons-nous renouer le contact avec nos mandants afin de les informer de nos activités. L'obligation de compte rendu aux populations devra être l'une des actions fortes de notre mandature.

CONCLUSION

Je voudrais chers collègues, vous remercier sincèrement pour la qualité du travail réalisé au cours de la période de référence.

Je salue par ailleurs la sérénité, l'engagement et le sens élevé du devoir de l'ensemble des Députés qui nous ont permis de remplir pleinement notre mission même si les défis sont encore nombreux.

Je me réjouis surtout de l'assiduité et de la ponctualité des députés aux travaux parlementaires au cours de la période de référence, quand bien même des efforts restent à faire.

Notre sérieux et notre ardeur au travail nous ont permis d'examiner et d'adopter plusieurs lois, de mettre à la disposition du Gouvernement d'importantes ressources financières et de traiter de nombreuses préoccupations nationales.

Nous ne devons pas relâcher les efforts, mais bien au contraire. Il est de notre devoir de continuer à travailler avec abnégation, esprit de responsabilité et de tolérance. Je vous invite donc à perpétuer dans nos bons comportements, la ponctualité et l'assiduité à nos travaux afin de nous permettre de remplir notre mission dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Je vous renouvelle une fois encore mes sincères remerciements pour votre engagement en faveur de la réussite de notre mission et nous invite à redoubler d'ardeur.

Tel est l'essentiel de mon rapport que je sou mets à votre appréciation.

Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

ANNEXES

ANNEXE N°1

Point de présence en séances plénières des Députés de la huitième législature pendant la période du 1er avril au 30 septembre 2019

N°	Nom et Prénom(s)	Plénières (23)	*Missions + délais de route	Activités Totales	Taux de participation (%)
1	ABIOSSE Abdou Razack O.	20		20	86,95
2	ADEN HOUSSOU Léon	23		23	100
3	ADJOVI Mathieu Gbèblodo	14		14	60,86
4	ADOMAHOU Jérémie	16		16	69,56
5	ADOUN Hilaire	20		20	86,95
6	AFFO OBO Amed Tidjani	18		18	78,26
7	AGBODJETE Hounsa Justin	13		13	56,52
8	AGONGBONON Lambert	21		21	91,30
9	AGONKAN Gildas Habib B.	15		15	65,21
10	AGOUA Assogba Edmond	15		15	65,21
11	AGUEMON Badirou	15		15	65,21
12	AHIVOHOZIN Norbert	20		20	86,95
13	AHONOUKOUN T. Marcelin	20		20	86,95
14	AHOUANVOEBLA Augustin	19		19	82,60

15	AHYI Dédévi Eugénie Chantal	17	02	19	82,60
16	AKE Natondé	15		15	65,21
17	AKIBOU SORÔ Yaya Worou	18		18	78,26
18	AKPOVI Eustache	18	01	19	82,60
19	ALLADATIN J-B Orden	20		20	86,95
20	ALLOSSOHOUN K. Richard	16	03	19	82,60
21	ANANI Amavi Joseph	19	02	21	91,30
22	ATCHAWE Dominique Coovi	22		22	95,65
23	BABA MOUSSA Mariama	17		17	73,91
24	BABATUNDE I. Jean-Pierre	19	02	21	91,30
25	BAGOUDOU Zakari Adam	17		17	73,91
26	BAKO ARIFARI Nassirou	14		14	60,86
27	BANGANA Gilbert	20	02	22	95,65
28	BIOKOU David Camille Gbossè	22		22	95,65
29	BISSIRIOU Eniola Awaou	19	02	21	91,30
30	BOKOVE Léon	22	01	23	100
31	CHABI TALATA Mariame	19		19	82,60
32	CHAOU Florentin	22		22	95,65

33	DAGNIHO Rosine	10	02	12	52,17
34	DEGLA Assouan Benoît	21		21	91,30
35	DEMONLE MOKO Alidou	20		20	86,95
36	GBADAMASSI Abdel-Kader	19	01	20	86,95
37	GBADAMASSI Rachidi	13		13	56,52
38	GBAHOUNGBA David	16		16	69,56
39	GBENAMETO Sèdozan Jonas	20		20	86,95
40	GBENONCHI Gérard	19		19	82,60
41	GBENOU Paulin	22		22	95,65
42	GBIAN Robert	21	02	23	100
43	GOUNOU S. Abdoulaye	20		20	86,95
44	GUIDI Euric	23		23	100
45	HAZOUME N. Hyppolite	18		18	78,26
46	HONFO Sonagnon Epiphane	23		23	100
47	HOUEGBE Octave Cossi	20		20	86,95
48	HOUNGNIBO Kokou Lucien	15	02	17	73,91
49	HOUNSA Victor Mitondji	22		22	95,65
50	ISSA Salifou	05		05	21,73

51	KASSA Dahoga Barthélémy M.	18		18	78,26
52	KATE Sabaï	09	02	11	47,82
53	KOGBLEVI Délonix Djiméco	22		22	95,65
54	KORA GOUNOU Zimé	23		23	100
55	KOUWANOU G. Mathias	21	01	22	95,65
56	MAMA Sanni	19		19	82,60
57	MEDEGAN FAGLA Sèdami	17	04	21	91,30
58	MEDEWANOU K. Ernest S.	23		23	100
59	MORA SANNI Saré Malick	20		20	86,95
60	N'DA Antoine N'da	20		20	86,95
61	N'OUEMOU K. Domitien	20	02	22	95,65
62	NOBIME A. Patrice	22		22	95,65
63	NOUTAÏ Tohouégnon Nestor	16		16	69,56
64	OKOUNDE K. Jean-Eudes	13		13	56,52
65	OKOUNLOLA BIAOU A. André	19	02	21	91,30
66	OROU SE GUENE Yacoubou	18	01	19	82,60
67	OUSMANE Ibourahima	20		20	86,95
68	SADO Nazaire	16		16	69,56

69	SEIBOU Assan	17		17	73,91
70	SCHANOU Sofiatou Modjisola	18		18	78,26
71	SINA OUNINGUI B. Gounou	21		21	91,30
72	SOKPOEKPE Nathanaël	21		21	91,30
73	SOSSOU Dakpè	20		20	86,95
74	TCHOBO Valère Dèhouegnon	15	03	18	78,26
75	TOGNI Cyprien	19		19	82,60
76	TOGNIGBAN Etienne	23		23	100
77	VLAVONOU G. Louis	23		23	100
78	YAHOUEDEHOU Janvier	12	02	14	60,86
79	YEHOUETOME Boniface	13		13	56,52
80	YEMPABOU Boundja Jacques	19		19	82,60
81	YOMBO Tchoropa Thomas	21		21	91,30
82	YOUSSOUFOU B. Nouhoume	21		21	91,30
83	ZOUMAROU WALLY B. Mamoudou	19		19	82,60
Taux moyen de participation : 82,18%					6821,36/83

* Nombre de jours de plénières pendant que le député était en mission

ANNEXE - II :

**RECAPITULATIF DES ACCORDS DE CREDITS ET DE PRETS AUTORISES
PAR LE PARLEMENT DANS LA PERIODE DE REFERENCE**

N°	REFERENCE DE LA LOI	OBJET	MONTANT (FCFA)
01	Loi n° 2019-22	portant autorisation de ratification l'accord de prêt signé à Cotonou, le 28 janvier 2019, entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement du Projet de Renforcement des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Boukoumbé, Covè et Zagnanado (adoptée le 24 juin 2019) .	10 000 000 000
02	Loi n° 2019-35	portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Marrakech, le 05 avril 2019 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement du projet d'appui à l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) et à l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM) (adoptée le 25 septembre 2019) .	22 000 000 000
		portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 07	

03	Loi n° 2019-36	mai 2019 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du Projet d'Appui au Développement de la Filière Anacarde et de l'Entreprenariat Agricole (adoptée le 25 septembre 2019) .	5 671 001 680
04	Loi n° 2019-37	portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 20 mai 2019 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement complémentaire du Projet d'Equipement et de Réhabilitation des Formations Sanitaires du Bénin (adoptée le 25 septembre 2019) .	2 825 000 000
05	Loi n° 2019-38	portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Lomé, le 16 juillet 2019 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou - Péhunco - Kérou - Banikoara (209,68km) (adoptée le 25 septembre 2019) .	17 000 000 000
	TOTAL		57 496 001 680

ANNEXE III- PRESENCE DES DEPUTES AUX TRAVAUX EN COMMISSION

Commissions	Mois												Taux moyens
	avril		mai		juin		Juillet		août		sept		
	Nbre de séances	Taux	Nbre de séances	Taux	Nbre de séances	Taux	Nbre de séances	Taux	Nbre de séances	Taux	Nbre de séances	Taux	
C1	12	91,11	02	76,31	09	69,59	09	69,59	05	57,64	02	52,94	69,53
C2	-	-	01	93,75	09	90,97	05	66,25	03	56,25	05	85,00	78,44
C3	09	59,52	01	68,75	14	58,03	12	50,00	03	56,25	03	81,25	62,30
C4	-	-	-	-	03	75,00	04	50,00	03	62,50	02	60,00	61,87
C5	-	-	02	68,18	06	63,63	-	-	-	-	08	48,95	60,25
Nbre de séances Taux Moyens	21	75,31	06	76,60	41	71,44	30	58,96	14	58,16	20	56,78	66,28

ANNEXE IV

Tableau n°1 : MISSIONS A L'ETRANGER DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (Période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019)

INTITULE DES MISSIONS		
N°	STATUTAIRES	NON STATUTAIRES
1	Travaux de la 45 ^{ème} Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Abidjan (COTE D'IVOIRE), 05 au 9 juillet 2019	2 ^{ème} Forum International « Développement du Parlementarisme » et à la Conférence Parlementaire « Russie – Afrique », Moscou (RUSSIE), 01 au 03 juillet 2019
TOTAL	01	01

TOTAL : 02 Missions

Tableau n°2 : MISSIONS DES AUTRES DEPUTES (Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2019)

	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
MISSIONS STATUTAIRE : 08			
1	74 ^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA), Bangui (CENTRAFRIQUE), 13 et 14 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Richard ALLOSSOHOUN - Yacoubou OROU SE GUENE 	Mathias KOUWANOU
2	Assemblée Régionale de l'Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), Rabat (MAROC), 14 au 16 juin 2019		Assan SEIBOU
3	Travaux de la 45 ^{ème} Session de l'Assemblée	Sèdami Romarique MEDEGAN FAGLA	<ul style="list-style-type: none"> - Eustache AKPOVI - Sabai KATE - Emiola Awaou BISSIRIOU

	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
	Parlementaire de la Francophonie (APF), Abidjan (COTE D'IVOIRE), 05 au 09 juillet 2019		
4	Réunion de l'Inter Sous-comité du CIP/UEMOA, Niamey (NIGER), 14 au 20 juillet 2019		Janvier YAHOUEDEOU
5	Réunions de Commissions permanentes du Parlement Panafricain, Midrand (AFRIQUE DU SUD), 06 au 10 août 2019	Justin AGBODJETE	Rosine DAGNIHO
6	44 ^{ème} Session ordinaire du CIP/UEMOA,	<ul style="list-style-type: none"> - Lucien HOUNGNIBO - Richard ALLOSSOHOUN 	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier YAHOUEDEOU - Gilbert BANGANA

	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
	Bamako (MALI), 19 au 30 août 2019	- Valère TCHOBO	
7	Réunion du groupe de travail chargé de l'élaboration du projet de budget 2020 du CIP/UEMOA, Ouagadougou (BURKINA-FASO), 08-12 septembre 2019	Valère TCHOBO	
8	28 ^{ème} Session Extraordinaire du CIP/UEMOA et atelier d'échanges, Dakar (SENEGAL), 22 septembre - 02 octobre 2019	- Lucien HOUNGNIBO - Richard ALLOSSOHOUN - Valère TCHOBO	- Janvier YAHOUEDEOU - Gilbert BANGANA
MISSIONS NON STATUTAIRES : 07			

	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
1	Mission parlementaire à Dakar (SENEGAL), Casablanca (MAROC), Monrovia (LIBERIA) et Banjul (GAMBIE), 15 au 22 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Sèdami Romarique MEDEGAN-FAGLA - Jean-Pierre BABATOUNDE 	
2	Mission parlementaire à Abidjan (COTE D'IVOIRE), Accra (GHANA), Lomé (TOGO), Freetown (SIERRA LEONE) et Ouagadougou (BURKINA-FASO), du 16 au 24 juin 2019		<ul style="list-style-type: none"> - Robert GBIAN - Chantal AHYI
3	Mission parlementaire à Abuja (NIGERIA), et Luanda (ANGOLA),	Domitien N'OUEMOU	Joseph ANANI

	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
	du 16 au 22 juin 2019		
4	Colloque International du Réseau des Parlementaires Africains membres des Commissions de la Défense Et de la Sécurité (REPAM-CDS), Abidjan (COTE D'IVOIRE), 26 au 29 juin 2019	Valère TCHOBO	Abdel-Kader GBADAMASSI
5	2 ^{ème} Forum International « Développement du Parlementarisme » et à la Conférence Parlementaire « Russie – Afrique », Moscou	Sèdami Romarique MEDEGAN-FAGLA	André OKOUNLOLA-BIAOU

	LISTE DES MISSIONS	DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
	(RUSSIE), 01 au 03 juillet 2019		
6	Cérémonie de célébration officielle du jumelage des villes de Ouidah et Les Anses d'Arlet (MARTINIQUE), 16 au 23 juillet 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Boniface YEHOUE TOME - Délonix Djiméco KOGBLEVI - Ernest Serge MEDEWANOU 	
7	Conférence Internationale Spéciale sur le Leadership, Séoul (COREE DU SUD), 13 au 25 août 2019		Bénoît DEGLA
NOMBRE DE DEPUTES BENEFICIAIRES :		19	17

TOTAL : 02 Missions

ANNEXE V

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2019

LES GRANDES MASSES DES CREDITS DU BUDGET 2019

<u>I - DEPENSES REPARTIES</u>	<u>12 539 323 169</u>
1) Dépenses réparties du personnel	9 644 471 274
2) Dépenses réparties en achats de biens et services	2 894 851 895
<u>II-DEPENSES NON REPARTIES</u>	<u>2 451 890 831</u>
1) Dépenses non réparties en achats de biens et services	2 206 890 831
2) Dépenses non réparties (autres transferts courants)	245 000 000
<u>III- Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA)</u>	<u>760 775 000</u>
TOTAL	15 751 989 000

LES GRANDES MASSES DU DISPONIBLE DU BUDGET 2019 AU 31/03/19

<u>I - DEPENSES REPARTIES</u>	<u>9 997 831 535</u>
1)Dépenses réparties du personnel	7 620 551 302
2)Dépenses réparties en achats de biens et services	2 377 280 233
<u>II - DEPENSES NON REPARTIES</u>	<u>1 935 873 085</u>
1)Dépenses non réparties en achats de biens et services	1 724 089 585
2)Dépenses non réparties(autres transferts courants)	211 783 500
<u>III - Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA)</u>	<u>760 775 000</u>
TOTAL	12 694 479 620

LES GRANDES MASSES DES DEPENSES ENGAGEES DU 01/04/ AU 30/09/19

I - DEPENSES REPARTIES

4 860 649 612

1)Dépenses réparties du personnel

4 244 903 382

2)Dépenses réparties en achats de biens et services

615 746 230

II - DEPENSES NON REPARTIES

843 115 034

1)Dépenses non réparties en achats de biens et services

801 757 098

2)Dépenses non réparties(autres transferts courants)

41 357 936

III - Budget d'Equipement Socio - Administratif (BESA)

77 318 500

TOTAL

5 781 083 146 soit 45,54% du crédit
disponible

au 31/03/2019

LES GRANDES MASSES DES DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 30/09/19

<u>I - DEPENSES REPARTIES</u>	<u>7 402 141 246</u>	
1)Dépenses réparties du personnel	6 268 823 354	
2)Dépenses réparties en achats de biens et services	1 133 317 892	
<u>II - DEPENSES NON REPARTIES</u>	<u>1 359 132 780</u>	
1)Dépenses non réparties en achats de biens et services	1 284 558 344	
2)Dépenses non réparties (autres transferts courants)	74 574 436	
<u>III - Budget d'Equipeement Socio - Administratif (BESA)</u>	<u>77 318 500</u>	
TOTAL	8 838 592 526	soit 56,11 des crédits ouverts
	pour 2019	

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/19

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	I CREDIT INITIAL	II DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 31/03/19	III=I-II CREDIT DISPONIBLE AU 31/03/2019	IV DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/19	V=II+IV DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/AU 30/09/19	VI=I-V CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2019	VII=IV:III TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/19	VII=V:I TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/01 AU 30/09/19
	Chap 10 11 00 1111 00 <u>Dépenses réparties</u> Chap 10 11 00 1111 00 art 61 <u>Dépenses du personnel</u> Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 1 <u>*Traitements et salaires</u>	2 669 290 320	576 429 624	2 092 860 696	1 024 909 071	1 601 338 695	1 067 951 625	48,97	59,99
	Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 3 <u>*Primes et indemnités</u>	6 435 742 578	1 393 245 057	5 042 497 521	3 148 184 757	4 541 429 814	1 894 312 764	62,43	70,57
	Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 4 <u>*Cotisations sociales</u>	539 438 376	54 245 291	485 193 085	71 809 554	126 054 845	413 383 531	14,80	23,37
I	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 <u>Achats de biens et services</u> Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 1 <u>*Fournitures</u> Ligne 1 fournitures consommées	204 000 000	4 178 400	199 821 600	7 028 330	11 206 730	192 793 270	3,52	5,49
	Ligne 6 documentation, abonnements	30 000 000	0	30 000 000	0	0	30 000 000	0,00	0,00
	Ligne 7 frais de carburant et lubrifiants	876 000 000	250 838 500	625 161 500	233 179 000	484 017 500	391 982 500	37,30	55,25
	Chap 101 100 1111 00 art 62 para 2 <u>*Dépenses d'entretien et de maintenance</u>	120 000 000	32 305 006	87 694 994	-31 352 216	952 790	119 047 210	-35,75	0,79
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 3								

*Prestations de service	347 551 895	11 089 940	336 461 955	33 918 660	45 008 600	302 543 295	10,08	12,95
Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 4								
*Assurances routières	220 000 000	0	220 000 000	0	0	220 000 000	0,00	0,00
Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 5								
*Electricité,eau,gaz,autres sources d'energie	120 000 000	89 289 816	30 710 184	24 061 108	113 350 924	6 649 076	78,35	94,46
TOTAL A REPORTER	11 562 023 169	2 411 621 634	9 150 401 535	4 511 738 264	6 923 359 898	4 638 663 271		

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/19 (suite)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	I CREDIT INITIAL	II DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 31/03/19	III=I-II CREDIT DISPONIBLE DU 01/01 AU 31/03/19	IV DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/19	V=II+IV DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/AU 30/09/19	VI=I-V CREDIT DISPONIBLE DU 01/01/AU 30/09/19	VII=IV:III TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/19	VII=V:I TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/01 AU 30/09/19
	REPORT	11 562 023 169	2 411 621 634	9 150 401 535	4 511 738 264	6 923 359 898	4 638 663 271		
	Dépenses réparties								
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 6								
	Dépenses de communication	67 000 000	0	67 000 000	67 260	67 260	66 932 740	0,10	0,10
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 7								
	*loyers et charges locatives	32 300 000	8 400 000	23 900 000	16 800 000	25 200 000	7 100 000	70,29	78,02
II	Autres achats de biens et services								
	Chap 101100111100 art 62 para 9 ligne3								
	*Fonds spéciaux	100 000 000	25 000 000	75 000 000	50 000 000	75 000 000	25 000 000	66,67	75,00
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 2								
	*Frais de conférence, congrès et séminaire	50 000 000	0	50 000 000	2 874 000	2 874 000	47 126 000	5,75	5,75
	Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 5								
	*Fêtes et cérémonies	80 000 000	0	80 000 000	79 399 000	79 399 000	601 000	99,25	99,25

chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 7 <u>*Enquêtes et contrôles parlementaires</u>	210 000 000	30 770 000	179 230 000	0	30 770 000	179 230 000	0,00	14,65
Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 9 <u>*Dépenses eventuelles diverses</u>	438 000 000	65 700 000	372 300 000	199 771 088	265 471 088	172 528 912	53,66	60,61
Chap 10 1000 1111 00 <u>*Dépenses non réparties</u> Chap 10 1000 1111 00 art 61 <u>Dépenses du personnel</u>	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Chap 10 1000 1111 00 art 62 <u>Achats de biens et services</u> Chap 10 1000 111100 art 62 para 2 ligne 9 <u>*Travaux d'entretien et de maintenance</u>	449 391 831	32 305 006	417 086 825	76 229 227	108 534 233	340 857 598	18,28	24,15
Chap 10 1000 1111 00 art 62 para 4 ligne 2 <u>*Frais d'assurance au profit des autorités politiques</u> <u>et du Personnel Administratif</u>	621 999 000	450 496 240	171 502 760	0	450 496 240	171 502 760	0,00	72,43
TOTAL A REPORTER	13 610 714 000	3 024 292 880	10 586 421 120	4 936 878 839	7 961 171 719	5 649 542 281		

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES CREDITS (EN FCFA) DU 01/04 AU 30/09/19 (Fin)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	I CREDIT INITIAL	II DEPENSES ENGAGEES DU 01/01 AU 31/03/19	III=I-II CREDIT DISPONIBLE DU 01/01 AU 31/03/19	IV DEPENSES ENGAGEES DU 01/04 AU 30/09/19	V=II+IV DEPENSES ENGAGEES DU 01/01/AU 30/09/19	VI=I-V CREDIT DISPONIBLE DU 01/01/AU 30/09/19	VII=IV:III TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/04 AU 30/09/19	VII=V:I TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/01 AU 30/09/19
	REPORT	13 610 714 000	3 024 292 880	10 586 421 120	4 936 878 839	7 961 171 719	5 649 542 281		
	Chap 10 1000 1111 00 art 62 para 8								
	*Frais de transport et de mission								
	Ligne 1 frais de transport à l'intérieur	37 500 000	0	37 500 000	37 285 556	37 285 556	214 444	99,43	99,43
	Ligne 2 frais de transport à l'extérieur	260 000 000	0	260 000 000	252 139 815	252 139 815	7 860 185	96,98	96,98
	Ligne 6 indemnités de mission à l'extérieur	260 000 000	0	260 000 000	184 767 500	184 767 500	75 232 500	71,06	71,06
	Ligne 7 indemnités de mission à l'intérieur	370 000 000	0	370 000 000	251 335 000	251 335 000	118 665 000	67,93	67,93
	Ligne 9 mission parlementaire								
III	d'information des populations	208 000 000	0	208 000 000	0	0	208 000 000	0,00	0,00
	Chap 10 10001111 00 art 64 para 5								
	*Autres transferts courants								
	Ligne 2 contribution aux organismes internationaux	40 000 000	0	40 000 000	983 936	983 936	39 016 064	2,46	2,46
	Ligne 3 contribution de l'AN aux projets	34 000 000	0	34 000 000	0	0	34 000 000	0,00	0,00
	Ligne 9 autres contributions de l'AN	171 000 000	33 216 500	137 783 500	40 374 000	73 590 500	97 409 500	29,30	43,04
	Chap 10 1000 2111 00 art 24								
	Acquisitions et grosses réparations(BESA)								

Chap 10 1000 2111 00 art 24 para 1								
*Matériel et mobilier de logement et de bureau	0	0	0	0	0	0	-	-
chap 10 1000 2111 00 art 24 para 3								
*Matériel roulant	575 000 000	0	575 000 000	0	0	575 000 000		0,00
Chap 10 1000 2111 00 art 24 para 8								
*Autres acquisitions de biens	185 775 000	0	185 775 000	77 318 500	77 318 500	108 456 500	41,62	41,62
TOTAL	15 751 989 000	3 057 509 380	12 694 479 620	5 781 083 146	8 838 592 526	6 913 396 474	45,54	56,11

ANNEXE VI

Les personnalités reçues en audience par le Président de l'Assemblée Nationale

A - Personnalités nationales :

1- Responsables d'Institutions ou de Structures d'Etat

- la Présidente de la Haute Cour de Justice ;
- le Préfet accompagné des Maires du Département du Plateau ;
- le Président de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme ;
- la délégation du Conseil National du Dialogue Social du Bénin ;
- le Conseil Communal de la Commune d'Ifangni ;
- le Président du Parlement des Jeunes du Bénin.

2- Les Réseaux, Associations et Confédérations

- les Secrétaires Généraux de six Centrales syndicales du Bénin;
- le Président de la Confédération Nationale des Employeurs du Bénin ;
- le Président du Réseau des Etudiants en Médecine de l'Afrique de l'Ouest ;
- la Délégation du Portail de la Femme Africaine/AFRIW
- le Réseau de Développement d'Agriculture Durable (REDAD) ;
- le Conseil des Sages de la ville de Porto-Novo ;
- le Conseil des Sages et Notables de Covè ;
- le Président de l'Association de Développement des conducteurs de taxi-moto, 'Djro Mahuton du Bénin ;

- la Vice-présidente du Plateforme des organisations de protection et de défense des Intérêts des personnes de troisième âge ;
- les membres du bureau du Collectif des jeunes cadres de Bantè ;
- le Président de l'Association des pêcheurs Sèto-XWla du Littoral ;
- la délégation de l'Association "Odoun Kaaro oo Jire" ;
- la délégation de l'Association des étudiants statisticiens et des étudiants planificateurs du Bénin (ASSES et ASSEP Bénin) ;
- le Bureau de l'Association des Anciens Parlementaires du Bénin (As-NAP- Bénin) ;
- la délégation des fiscalistes du privé ;
- la délégation de l'Association Bénin Assistance ;
- le Président de l'Association Nationale des Elus Locaux, Communaux et Municipaux du Bénin ;
- le Président de l'Association des donneurs de sang bénévole du Bénin ;
- le Président de l'Association de Développement EDUN OKAN IMOTU ;
- le Président de l'Association Communale d'Activités et de loisirs (ACAL) ;
- la Délégation de la diaspora de Tchaada ;
- le Collectif des cadres du village de Kitigbo ;
- le Creuset des femmes de l'Union Progressiste ;
- le Collectif des chefs de villages de la Commune d'Ifangni ;
- la délégation des Prestataires de cantine scolaire des Communes de Dangbo, des Aguégus et d'Adjohoun.

3- Les Structures internes au Parlement

- le Président de la Mutuelle du Personnel de l'Assemblée Nationale (MuPAN) ;
- le Bureau du Réseau des Journalistes Accrédités au Parlement (RéJAP) ;

- la délégation de l'orchestre de l'Assemblée Nationale
- le Bureau du Syndicat Autonome du Personnel de l'Assemblée Nationale (SYNAPA) ;
- le Bureau du Réseau des Femmes fonctionnaires Parlementaires du Bénin (RFFPB) ;
- le Bureau de la Section Nationale du Réseau Africain des Personnels des Parlements (SN/RAPP).

4- Les Autorités Traditionnelles et Responsables religieux

- Sa majesté KPOTOZOUNME Hakpon III, du Palais Royal de Porto-Novo, Trône de TE-AGBANLIN et sa Cour ;
- Sa majesté Kabiesi-Oba Alajase Onikoyi Abesan et sa Cour ;
- Sa majesté, Alaga Awoyemi Ariwajoye Imounga du Palais de Libreville au Gabon et sa Cour ;
- les Hautes Autorités du Patrimoine Spirituel Ancestral Vodoun du Bénin ;
- les Hautes Autorités Royales du Bénin ;
- le Conseil National des Cultes Endogènes du Bénin (CONACEB) ;
- les Responsables de l'Eglise Protestante Méthodiste du Bénin ;
- les Responsables de l'Eglise des Chérubins et des Séraphins ;
- les Responsables de la Communauté des Franciscains.

5- Les institutions à caractère économique

- le Directeur de SUNU Assurances ;
- la délégation de la CCEI Bank Bénin ;
- la délégation de la Société Inter Africaine de Courtage d'Assurance et de Réassurance (SICAR) ;
- le Président du Réseau Africain pour la Promotion de la Finance Islamique ;
- le Directeur de la Société Winex Global ;

- les Directeurs Généraux de NSIA-Banque, NSIA-Assurance, NSIA-vie ;
- la délégation de la Fondation Sakat Sadaka.

6- Les ONG et les particuliers

- le Directeur exécutif de l'ONG CDAID (Centre de Documentation et d'Action aux Initiatives de Développement) ;
- le Président de l'ONG " Be the Best";
- le Président de l'ONG ALCREER ;
- les Responsables de l'ONG " La voix de la Justice ";
- le Président de la Fondation MALEHOSSOU ;
- le Président de la Fondation BUILD AFRICA ;
- la délégation de la Jeune Chambre Internationale du Bénin;
- le Directeur de Publication du quotidien l'Express et le Promoteur Editeur GANDONOU Fidèle ;
- le Responsable de l'Agence Aricoché Communication Partenaire de MMEDIA Afrique ;
- la Fédération des Etats Unis d'Afrique (EUA-USA) ;
- la Fédération des Etudiants du Plateau ;
- la Fédération des Associations et Clubs UNESCO et la FESCUAO ;
- la délégation des Auditeurs béninois pre-admis à l'Université SENGHOR d'Alexandrie ;
- le Forum Indicateurs Indépendance 2060 ;
- le Président de l'International Youth Fellowship du Bénin (IYF);
- le Centre d'Etudes Musicales et Artisanales et d'Animation Culturelle (CEMAAC) ;
- le Président du Festival Ôdoun okoto ;
- la délégation des personnes handicapées transporteuses d'essence par tricycle (CREA Handi) ;
- la délégation du Mouvement des Jeunes Engagés de la Rupture pour le Progrès et la République ;

- la délégation du Mouvement des Jeunes Cadres Emergents du Bénin (MOJECE).

B -Personnalités étrangères :

1- Les Chancelleries et Personnalités étrangères

- la délégation de la Mission Internationale d'observation Electorale des ONG et Associations Africaines ;
- l'Ambassadeur de la République de Cuba près le Bénin ;
- le Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République de Cuba ;
- l'Ambassadeur de la Russie près le Bénin ;
- l'Ambassadeur de la République Bolivarienne de Venezuela;
- l'Ambassadeur de la République de Chine près le Bénin ;
- l'Ambassadeur de la Turquie près le Bénin ;
- le Vice-Ministre des Affaires Etrangères de Koweït ;
- l'Ambassadeur du Japon près le Bénin ;
- l'Ambassadeur de la France près le Bénin ;
- l'Ambassadeur de l'Union Européenne.

2- Les Représentants d'organisations ou institutions étrangères

- l'Honorable Yéo FOZIE, Président de la Commission Sécurité et Défense de l'Assemblée Nationale de la Cote d'Ivoire et du Réseau des Commissions Défense et Sécurité des Parlements d'Afrique de l'Ouest et Centrale ;
- le représentant Résidant de l'ASECNA au Bénin ;
- le Docteur Oswald PADONOU, Chargé de Programme à la Fondation KONRAD Adenauer à Abidjan ;
- le Délégué du Comité Africain du Scoutisme, Chargé de l'Afrique de l'Ouest ;
- le Prêtre Anglican LAPSLEY Michael, Fondateur en Afrique du Sud, de l'Institut pour la guérison des Mémoires accompagné du Président de la Fédération Internationale

de l'Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture (FIACAT) et du Président de l'ACAT Bénin ;

- Madame Christiane FOUNDOHOU, Représentant le Netherlands Institute for Multiparty Democracy (NIMD)
- la délégation de la communauté béninoise de Pointe Noire au Congo ;
- la délégation de la ville d'HUY de Belgique ;
- la délégation de l'Autorité du Bassin de la Volta.